

Assemblée Générale du 14 octobre 2022

Mot d'accueil du Président, Philippe Ferré.

Présents :

- 39 adhérents présents ou représentés que je remercie de leur présence

Mes remerciements vont également à la mairie de Vals qui nous met à disposition gracieusement ses locaux, nous accorde une subvention annuelle et relaie un certain nombre de nos actions. Au quotidien, nous nous appuyons fortement sur l'accueil de la mairie grâce à Benjamin Chovet . Lucie Langlet adjointe chargée des associations constitue également un point d'appui précieux.

De notre côté, nous relayons les actions de la mairie et à titre personnel je m'implique dans la mise en œuvre de l'Espace de vie sociale qui se met en place au sein de la commune.

Hommage à Paul Bargeon : Paul a présidé aux destinées de Valsenforme pendant plus de dix ans avant de me passer le relais en septembre 2021, il est alors devenu vice-président. Le bref historique de l'association que je vais vous présenter témoigne de son rôle décisif durant la période récente.

1° Rapport moral et d'activités :

La scission des activités de gym d'une part et de randonnées d'autre part est intervenue le 1^{er} septembre 2021. Paul a préparé les modalités de cette opération dans le moindre détail.

Vals en Forme a conservé l'activité de GYM tandis qu'une autre association : Randovals a été créée pour gérer l'activité randonnées.

L'AG du 29 juin 2021 a en effet décidé que la gymnastique conserverait son appellation d'origine « Vals en Forme » et l'ensemble de ses activités gymniques. Elle a aussi décidé qu'elle serait dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 à 15 membres . C'est ainsi qu'un CA de 13 membres a ainsi été constitué pour la saison 2021–2022.

Répartition des actifs : pour mémoire :

Les actifs de Vals en Forme sont constitués par les avoirs en banque au 31 août 2021 déduction faite des charges à payer, du montant des aides d'activités partielles et des charges sociales différées.

Je rappelle que l'association doit non seulement en sa qualité d'employeur disposer d'une trésorerie suffisante et obligatoire pour faire face à une éventuelle rupture de contrat de travail et mais aussi pour gérer les cotisations en fonction des fluctuations des inscriptions d'une saison à l'autre ainsi que l'évolution des charges sociales ce, afin de maintenir une continuité d'activité.

Cette réserve doit aussi permettre de procéder à des achats éventuels d'équipements et à faire face aux aléas de l'activité: interruption des cours, remplacement de l'animatrice...

Elle se constitue au fil des ans depuis le début de l'association .

C'est dans l'esprit d'une répartition juste et équitable basée sur l'estimation des besoins de chacune des associations que la proposition d'une dotation de 6000€ à RandoVals a été votée par le Conseil d'administration et versée en septembre 2021.

Le déficit de la saison 2021–2022 : 1293 euros est principalement dû à un rappel URSSAF sur des reports de cotisations initialement accordés pendant la période COVID de janvier 2020 à septembre 2021 (2707 euros) même si la baisse du nombre de cotisants l'impacte également.

L'association a décidé par ailleurs du remboursement des avoirs sur les deux saisons écoulées afin de faire bénéficier les adhérents des aides de l'État accordées pour la COVID, ce qui explique la baisse des cotisations encaissées

- Evolution du nombre d'adhérents :

Saison 2019–2020 : 253

Saison 2020–2021 : 225

Saison 2021–2022 : 185

La baisse est due à la période COVID . Elle a été atténuée grâce à de nombreuses actions de communication à la rentrée 2021 et tout au long de l'année. La possibilité a été laissée ouverte par ailleurs de s'inscrire tout au long de la saison.

- Pyramide des âges :

La médiane au 30/09/2021 se situait à 65 ans

5% de plus de 80 ans (la doyenne : 89 ans en 2022), 17 % ont entre 70 et 75 ans, 29% entre 65 et 70 ans, 23% entre 60 et 65 ans, 10 % entre 55 et 60 ans, 7% entre 50 et 55 ans, 4% entre 45 et 50 ans.

- Provenance géographique des adhérents :
38 % des adhérents sont de Vals, 29 % du Puy, 33 % d'autres communes avoisinantes.

93 % sont des adhérentes.

12 cours dispensés tout au long de la saison 2021–2022 (un cours supprimé)

- 65 % des adhérents ont suivi 1 cours, 30 % 2 cours, 5% 3 cours.

- Hausse des tarifs : 5 euros sur la saison 2021 – 2022
Pour mémoire : le prix de l'adhésion est composé de deux montants de base : 10€ qui servent à couvrir les frais fixes de fonctionnement du club à l'exception des charges de la gymnastique et 5€ les frais d'assurance. A cela s'ajoute le montant correspondant au type et au nombre de cours de gym, qui sert à couvrir tous les frais liés à la gymnastique : salaire de l'animatrice et autres frais de fonctionnement.
- Le contexte ainsi que les mesures sanitaires liées à la période COVID se sont avérées très contraignants et ont amené certains adhérents à ne pas reconduire leur inscription à la rentrée 2021, pour laquelle nous avons exigé la fourniture d'une attestation vaccinale.
De nouvelles mesures imposées en janvier : contrôles du pass vaccinal, ont dû être mises en œuvre très rapidement
La baisse de la fréquentation de fréquentation s'est accentuée dès lors sur le second semestre.
L'animatrice a elle-même été victime d'un COVID long non détecté avant plusieurs semaines mais qui l'a affaibli grandement. Elle a tout de même assuré les cours ,un grand remerciement à elle.

Offrir à nos adhérents de bonnes conditions de pratique tout en maîtrisant les tarifs des cotisations, maintenir l'emploi de notre salarié, offrir une palette d'activités permettant à chacun et chacune de s'épanouir selon ses envies et ses aptitudes, tout cela en équilibrant notre budget, voilà les défis que Vals en Forme a dû relever ces deux dernières années dans un contexte sanitaire très défavorable et qu'elle doit continuer à relever en s'appuyant sur tous les dirigeants bénévoles qui participent de cette oeuvre par leur engagement au service de l'association et je veux leur témoigner aujourd'hui toute ma reconnaissance pour le travail accompli.

Un grand merci donc à Sandrine pour le travail remarquable qu'elle fait dans la gestion des adhérents en lien avec les membres du bureau, à Michel et Martine nos trésoriers et à l'ensemble des membres du bureau et du conseil d'administration.

- Perspectives 2022–2023 :

. 151 inscrits au 30 juin : inquiétude liée à la baisse de fréquentation constatée : 35 adhésions non renouvelées

. 203 inscrits à ce jour , suite à de nombreuses actions de communication tout l'été: 189 pour les cours préexistants (plus d'une quarantaine de nouveaux adhérents), 14 pour le cours du lundi 12h15 qui a démarré le 3 Octobre.

. le remplissage des cours est très correct sur les différents créneaux du pilates, il progresse également pour le fitness.

Pour la gym d'entretien, l'effectif est satisfaisant le mardi matin et le mercredi à 9h00 et plus faible pour le mercredi 10h30 et le vendredi 10h30 (impact du changement d'horaire pour ce dernier)

. promotion GYM douce :

Une désaffection sur ce cours a été constatée tout au long de la saison précédente conduisant à une baisse de 8 inscrits fin juin.

Le changement d'horaires le vendredi matin a accentué la perte des effectifs sur ce cours constatée tout au long du second semestre (cf COVID).

En raison du caractère social et de l'effet bénéfique pour la santé de nos seniors, il a été décidé de maintenir ce cours tout en essayant d'en assurer la promotion.

8 nouvelles inscriptions ont déjà été enregistrées.

La promotion se poursuivra tout au long de la saison.

. organisation d'un cours de pilates entre 12h15 et 13h15 le lundi destiné notamment à des salariés notamment ceux du Crédit Agricole.

Ce cours a débuté le 3 octobre.

Il convient d'en assurer la promotion.

. maintien des 12 autres cours.

. Hausse des tarifs de 5 euros pour faire face à la hausse des coûts

. une semaine de congés supplémentaire est accordée en avril(période la plus creuse de la saison) à l'animatrice pour compenser partiellement la mise en œuvre du nouveau créneau du Lundi 12h15.

Il sera proposé aux adhérents d'assister à un second cours dans les semaines précédant ou suivant les vacances d'Avril.

. poursuite de la communication avec possibilité de s'inscrire tout au long de la saison

– Budget prévisionnel :

A ce jour , la prévision est la suivante :

Recettes : 23 500 euros

Dépenses : 22 100 euros

Soit un résultat positif de 1400 euros.

Approbation du rapport moral :

L'Assemblée générale adopte le rapport à l'unanimité

2° Rapport financier :

— COMPTE DE RESULTAT	2021-2022	2020-2021	
— PRODUITS D'EXPLOITATION	20 034	23 620	
— CHARGES D'EXPLOITATION	19 729	22 704	
— RESULTAT D'EXPLOITATION	304		916
PRODUITS FINANCIERS	714	1 169	
— RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 311	-8 356	
— TOTAL RESULTAT NET : DEFICIT	- 1 293	-6 271	

Déficit exceptionnel de l'exercice dû à un rappel de cotisations URSSAF suite au différé de cotisations accordé durant toute la période COVID.

Pour mémoire, celui de l'exercice précédent résultait notamment des avoirs (ristournes) accordées aux adhérents pour leur permettre de bénéficier d'un retour des aides de l'État attribuées pour faire face au chômage partiel de la salariée.

— BILAN	31/08/2022	31/08/2021
TOTAL ACTIF	43 439	50 464
(DONT DISPONIBLE CT)	43 226	50 447
TOTAL PASSIF	43 439	50 464
(DONT DETTES CT)	3 516	9 248
— FOND ASSOCIATIF : SITUATION NETTE..... >		
	39 923	41 216

La baisse résulte du déficit constaté de 1293 euros au compte de résultat.

Approbation du rapport financier :

L'Assemblée générale adopte le rapport à l'unanimité

3° Mise à jour des statuts (pour approbation) et du règlement intérieur (pour information)

Modifications de l'article 10 :

- Article 10.1 : composition du CA :
 - Si le nombre des candidats (nouveaux et renouvelables) est inférieur au tiers sortant, des administrateurs sortants peuvent être amenés, par tirage au sort , à poursuivre leurs activités jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.
 - Le bureau peut être élargi en fonction des besoins sur proposition du président.

- Article 10-2 : précisions sur le rôle du CA :
 - Il donne l'autorisation de signature et de mise en œuvre des contrats .
 - Il donne un avis sur le compte de résultat, le bilan et le budget prévisionnel annuels en vue de leur approbation par l'Assemblée Générale.
 - Tous les contrats à signer doivent être soumis au CA pour autorisation.
 - Le CA prend à la majorité un avis sur la désignation du Président et des autres membres en son sein. Cet avis est soumis à l'Assemblée Générale pour décision définitive .
- Article 10-3 : précisions sur le rôle du Président et des membres du bureau :
 - Le président veille à l'application des décisions prises en conseil d'administration et en assemblée générale
Il assure la tenue des réunions et anime les débats.;
Il veille à la bonne marche de l'association: organisation, sécurité, moyens humains, moyens logistiques
 - *Il assure la gestion administrative et sociale du personnel salarié ;*
 - *Il assure les relations avec la Mairie notamment pour l'utilisation des salles*
 - Il informe régulièrement le CA de l'évolution des activités, du budget prévisionnel et lui soumet pour avis toutes propositions utiles.
 - Il dirige et surveillesupervise l'administration générale de l'association qu'il représente dans tous les actes de la vie civile.
 - Il représente l'association vis-à-vis des partenaires extérieurs.
 - - Le vice-président assume les missions déléguées par le Président et le remplace dans ses fonctions en cas d'empêchement.
 - - Le trésorier tient les comptes de l'association, recouvre les créances, paie les dépenses et place les fonds suivant les instructions du CA. Il prépare en lien avec le Président le budget prévisionnel de l'exercice suivant. Il fait le point sur la trésorerie lors de chaque réunion du CA.
 - Il présente les résultats de l'exercice au CA pour avis et prépare le rapport financier annuel en vue de la présentation en Assemblée générale ;
 - Le secrétaire assiste le président dans sa tâche, rédige les procès-verbaux des séances et la correspondance, organise et gère les inscriptions annuelles, en lien avec le bureau., classe et conserve les archives de l'association.
 - Les membres du CA ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité, ni en raison de celle de membre du Bureau.

Vote de l'AG sur les statuts : adoption à l'unanimité

4 °Information sur le règlement intérieur :

- Principales modifications :
- ART 7 Le montant de la cotisation sera définitivement acquis : un remboursement en cours d'année ne peut être exigé quelque en soit la raison. Une adhésion en cours d'année ne fera l'objet d'aucune décote jusqu'au troisième mois après le début des activités ; par la suite elle sera proratisée en fonction du nombre de mois effectifs d'activités jusqu'à la fin de la saison.
- **ART 11 Compte tenu des capacités respectives du gymnase et de la salle d'expression corporelle, les cours de gym d'entretien et de gym douce sont limités à 35 participants, ceux de pilâtes et fitness à 25**

Le cas échéant, l'activité pourra être exercée dans d'autres locaux mis à disposition par la mairie et/ ou d'autres partenaires dans des conditions définies conventionnellement.

5° désignation des administrateurs :

Recherche d'un vice-président : aucun administrateur n'est candidat actuellement.

Recherche de candidat(e)s parmi les adhérents, les candidatures y compris de membres nouveaux sont les bienvenues.

Composition du CA pour la saison 2022–2023 :

Philippe Ferré (Président), Michel Mouleyre(Trésorier), Martine Girou (Trésorière adjointe), Sandrine Jamon (secrétaire), Marie Gache (secrétaire adjointe), Danielle Roméas, Marcel Gentes, Zdravka Petit, Caudine Masson, Joëlle Ferry, Evelyne Pulvéric : renouvellement.

Nouveaux administrateurs : Guy Garnier, Michèle Charroin, Mireille Leyre.

Membre d'honneur : Paul Bargeon

Vote de l'AG : composition adoptée à l'unanimité

Clôture de l'AG à 19h15

Fait le 15 octobre à Vals près Le Puy en Velay

Le président, Philippe Ferré